



Délai de réponse entre l'entretien préalable et le licenciement

Par marchris

Bonjour,

J'ai été mis à pied (conservatoire) le 21/03 et mon entretien préalable à eu lieu le 7/04 (délais que je trouve assez long). Aujourd'hui, donc le 14/4 je n'ai toujours pas de nouvelles. Ni lettre, ni mail.

Pourriez vous me dire si ces délais ne sont pas un peu long?

Surtout que sans les papiers je ne peux m'inscrire a France travail et encore moins retrouver du travail. Du coup je me retrouve sans aucunes ressources.

Merci

Par Marck_ESP

Bienvenue et bonjour

Votre entretien a eu lieu le 7 avril. Nous sommes le 14 avril. Cela fait une semaine. Légalement, l'employeur est encore dans les temps, même si l'attente vous semble interminable.

S'il s'agit d'un licenciement pour motif disciplinaire (ce que suggère votre mise à pied conservatoire), l'employeur a un délai maximum de 1 mois après le jour de l'entretien pour vous notifier sa décision.

Rien ne vous interdit d'envoyer un mail poli ou de téléphoner aux Ressources Humaines pour demander où en est l'envoi du courrier, en expliquant votre situation de précarité.

Par Prana67

Bonjour,

Pouvez vous préciser si vous avez eu la convocation à l'entretien en même temps que la mise à pied conservatoire ou très peu de temps après ? En effet la justice impose un délai très court entre la mise à pied conservatoire et la convocation à l'entretien.

Je trouve à titre perso qu'une mise à pied le 21/3 et un entretien le 7/4 c'est très long, mais il y a peut être une explication.